Contrat MIEL 2016-2017

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente trimestrielle de pots de MIEL entre le producteur Sylvain Talhouarn « La ferme des bonobio », et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien sur Loire. Le contrat débute en **septembre 2016** pour **4 livraisons** et se termine en **juin 2017.** Il prend effet à la

signature du contrat. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Les produits:

Il s'agit de pot de miel en pot de verre de 500g, à 6,50€ le pot et récolté par le producteur. Trois types de miel sont proposés :

- le miel de printemps, blanc, doux, fleuri, crémeux
- le miel d'été, fleurs et châtaigner, liquide, goût prononcé mais restant doux
- et le miel d'été, châtaigner et sarrasin, liquide, goût très prononcé

Les distributions:

Les distributions ont lieu le **Vendredi** à la salle René Couillaud de St Sébastien de **18h30 à 20h00.** Les dates de distributions seront fixées ultérieurement et seront communiquées par mail aux adhérents du contrat.

Engagements réciproques :

Les producteurs s'engagent :

- à fournir chaque trimestre, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, les pots de miel commandés en début de contrat.
- ✓ A cultiver dans le respect de la Charte des Amap : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique.

Je (l'adhérent) m'engage :

- √ à soutenir, pour la durée du contrat, l'exploitation dans sa démarche de production de produits issus de l'agriculture biologique.
- √ à venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. La récolte étant achetée à l'avance, les paniers non retirés ne pourront pas être remboursés.
- \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[

 \]

 \[
 \]

 \[

 \]
- √ À payer mon adhésion 2016-2017 à L'AMAP LesGUMES (5€).

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque à l'ordre des producteurs, datés du jour de l'engagement et remis à celui-ci le jour de la première distribution au plus tard.

Commande et Modalités de paiement :

Date de distribution	printemps	Type de Mie été doux	el été prononcé	Qté par distribution	Prix unitaire		ı	Montant par distribution
09/16					Χ	6,50 €	=	
12/16					Χ	6,50 €	=	
03/17	0				Χ	6,50 €	=	
06/17		0	0		Χ	6,50 €	=	
	Montant total du contrat			=				

Attention : 1 chèque au maximum par distributions à l'Ordre de « Sylvain Talhouarn», datés du jour de la signature du contrat

Fait à Saint Sébastien sur Loire, en 2 exemplaire(s) le						
L'adhérent : NOM : adresse (si différente) : Signatife : mail :	Le producteur : Sylvain Talhouarn - La ferme des Bonobio - LANGUIDIC tél : 06 98 98 80 77 mail : lafermedesbonobio@orange.fr Signature :					